

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Cette annonce a été publiée dans son texte intégral, sous réserve d'incident technique :

Le 04/03/2024 à 12h03 dans Midi Libre.fr - 30 (30)
Avec une durée de visibilité de 7 jours
Références : LDDM415656, 176627
Dossier Client : SECURISATION COMPLEXE HYDRAULIQUE



AVIS d'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL du GARD

Sous-préfecture d'Alès
Bureau des collectivités territoriales et du développement local

Par arrêté préfectoral n° 30-2024-02-35 du 26 février 2024, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative à la sécurisation du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile d'Andorge et des Cambous, sur le territoire des communes de Sainte-Cécile d'Andorge et Branoux-les-Taillades, est ouverte en mairies de Sainte-Cécile d'Andorge et de Branoux-les-Taillades, pendant une période de 33 jours consécutifs, **du lundi 18 mars 2024 à 9h00 au vendredi 19 avril 2024 à 12h00**.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique de l'opération et parcellaire et la mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune de Branoux-les-Taillades ou un arrêté de refus.

Les pièces du dossier soumises à enquête ainsi que des registres d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de :

- Sainte-Cécile d'Andorge, Le Village, 30110 Sainte-Cécile d'Andorge,
- Branoux-les-Taillades, Hôtel de Ville, 30110 Branoux-les-Taillades.

Le public pourra également consulter les pièces du dossier d'enquête sur le site Internet du conseil départemental du Gard, disponible à l'adresse suivante : <http://www.gard.fr>.

Monsieur Bernard DALVERNY, officier supérieur de la Gendarmerie Nationale, en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nîmes le 23 janvier 2024.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations portant sur l'utilité publique de l'opération de sécurisation du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile d'Andorge et des Cambous sur le territoire des communes de Sainte-Cécile d'Andorge et de Branoux-les-Taillades, peuvent être consignées par toute personne intéressée, directement sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies ou être adressés par correspondance au commissaire enquêteur, domicilié en mairie de Sainte-Cécile d'Andorge siège principal de l'enquête (Le Village, 30110 Sainte-Cécile d'Andorge) et seront annexées auxdits registres.

Le commissaire-enquêteur recevra personnellement les observations du public à l'occasion des permanences qui seront tenues en mairie aux jours et heures suivants :

- à la mairie de Sainte-Cécile d'Andorge :

- * le lundi 18 mars 2024 de 9h00 à 12h00 (jour de l'ouverture de l'enquête)
- * le vendredi 19 avril 2024 de 9h00 à 12h00 (jour de la clôture de l'enquête)

- à la mairie de Branoux-les-Taillades :

- * le mercredi 27 mars 2024, de 14h00 à 17h00
- * le mercredi 10 avril 2024, de 14h00 à 17h00

Toute personne peut également s'adresser au conseil départemental du Gard, maître d'ouvrage de l'opération, pour obtenir des informations ou précisions utiles sur le projet (Direction de l'Eau et Valorisation du Patrimoine

Naturel, Service Grands Ouvrages Hydrauliques – Monsieur Emmanuel LEHMANN - tél : 04.66.70.54.35).
Le présent avis sera affiché dans les mairies de Sainte-Cécile d'Andorge et de Branoux-les-Taillades et sur le site des travaux. Il sera également publié sur le site internet des services de l'État dans le Gard à l'adresse suivante : www.gard.gouv.fr sous la rubrique Publications/Enquêtes publiques/Déclarations d'utilité publique. L'avis sera diffusé dans 2 journaux du département 8 jours au moins avant le début des enquêtes. Le commissaire-enquêteur rendra son avis sur le projet au sous-préfet d'Alès dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête au conseil départemental du Gard et en sous-préfecture d'Alès.

Consulter cette annonce sur le site de l'éditeur : <https://www.midilibre.fr/>



Lien vers le certificat de parution

Document généré le 4 mars 2024

Le Gérant Jean-Benoît BAYLET



JUSTIFICATIF DE PARUTION

Cette annonce a été publiée dans son texte intégral, sous réserve d'incident technique :

Le 23/03/2024 à 00h03 dans Midi Libre.fr - 30 (30)
Avec une durée de visibilité de 7 jours
Références : LDDM415671, 176629
Dossier Client : SECURISATION COMPLEXE HYDRAULIQUE



RAPPEL AVIS d'ENQUÊTE PUBLIQUE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL du GARD

Sous-préfecture d'Alès
Bureau des collectivités territoriales et du développement local

Par arrêté préfectoral n° 30-2024-02-35 du 26 février 2024, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative à la sécurisation du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile d'Andorge et des Cambous, sur le territoire des communes de Sainte-Cécile d'Andorge et Branoux-les-Taillades, est ouverte en mairies de Sainte-Cécile d'Andorge et de Branoux-les-Taillades, pendant une période de 33 jours consécutifs, **du lundi 18 mars 2024 à 9h00 au vendredi 19 avril 2024 à 12h00**.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique de l'opération et parcellaire et la mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune de Branoux-les-Taillades ou un arrêté de refus.

Les pièces du dossier soumises à enquête ainsi que des registres d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de :

- Sainte-Cécile d'Andorge, Le Village, 30110 Sainte-Cécile d'Andorge,
- Branoux-les-Taillades, Hôtel de Ville, 30110 Branoux-les-Taillades.

Le public pourra également consulter les pièces du dossier d'enquête sur le site Internet du conseil départemental du Gard, disponible à l'adresse suivante : <http://www.gard.fr>.

Monsieur Bernard DALVERNY, officier supérieur de la Gendarmerie Nationale, en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nîmes le 23 janvier 2024.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations portant sur l'utilité publique de l'opération de sécurisation du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile d'Andorge et des Cambous sur le territoire des communes de Sainte-Cécile d'Andorge et de Branoux-les-Taillades, peuvent être consignées par toute personne intéressée, directement sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies ou être adressés par correspondance au commissaire enquêteur, domicilié en mairie de Sainte-Cécile d'Andorge siège principal de l'enquête (Le Village, 30110 Sainte-Cécile d'Andorge) et seront annexées auxdits registres.

Le commissaire-enquêteur recevra personnellement les observations du public à l'occasion des permanences qui seront tenues en mairie aux jours et heures suivants :

- à la mairie de Sainte-Cécile d'Andorge :

- * le lundi 18 mars 2024 de 9h00 à 12h00 (jour de l'ouverture de l'enquête)
- * le vendredi 19 avril 2024 de 9h00 à 12h00 (jour de la clôture de l'enquête)

- à la mairie de Branoux-les-Taillades :

- * le mercredi 27 mars 2024, de 14h00 à 17h00
- * le mercredi 10 avril 2024, de 14h00 à 17h00

Toute personne peut également s'adresser au conseil départemental du Gard, maître d'ouvrage de l'opération, pour obtenir des informations ou précisions utiles sur le projet (Direction de l'Eau et Valorisation du Patrimoine

Naturel, Service Grands Ouvrages Hydrauliques – Monsieur Emmanuel LEHMANN - tél : 04.66.70.54.35).

Le présent avis sera affiché dans les mairies de Sainte-Cécile d'Andorge et de Branoux-les-Taillades et sur le site des travaux. Il sera également publié sur le site internet des services de l'État dans le Gard à l'adresse suivante : www.gard.gouv.fr sous la rubrique Publications/Enquêtes publiques/Déclarations d'utilité publique. L'avis sera diffusé dans 2 journaux du département 8 jours au moins avant le début des enquêtes.

Le commissaire-enquêteur rendra son avis sur le projet au sous-préfet d'Alès dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête au conseil départemental du Gard et en sous-préfecture d'Alès.

Consulter cette annonce sur le site de l'éditeur : <https://www.midilibre.fr/>



Lien vers le certificat de parution

Document généré le 23 mars 2024

Le Gérant Jean-Benoît BAYLET

